

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations

du Conseil Communautaire

Réunion du jeudi 6 décembre 2018 à 18 h 30

Convocation envoyée le 29 novembre 2018

Présents : Serge RONDEAU (Président), Robert GUERINEAU, Claude BARRETEAU, François PETIT, Jean-Yves BILLON, Jean-Luc MENUET, Thierry RICHARDEAU, Jean-Yves GAGNEUX, Yoann GRALL, Didier BUTON, Philippe GUERIN, Jean-Jacques ROUZAUT, Martine BARRAU, Patricia BERNARD, Christian BILLON, Marie-Josée BROSSET, Sylviane BRUN-BOUDET, Sandra DEBORDE-LAVERGNE, Pascal GADE, Lydie GAUTRET, Jean-Michel MARSAC, Louis-Claude MOLLE, Rémi PASCREAU, Michel QUAIREAU, Julien QUEREAU, Bernard SACHOT, Denis TESSON, Annie TISSEAU, Corine VRIGNAUD

Représentés : Sophie BRIEE par Denis TESSON
Béatrice KARPOFF par Jean-Yves BILLON
Florence MENUET par Martine BARRAU
Claudie PELLOQUIN par Pascal GADE
Francette GIRARD par Marie-Josée BROSSET
Sophie LANDREAU par Sandra DEBORDE-LAVERGNE
Thomas MERLET par Jean-Michel MARSAC
Richard SIGWALT par Robert GUERINEAU

Absents : Cyril GENAUDEAU et Colette JAUNET

Secrétaire : Louis-Claude MOLLE

Objet : Finances Vote des budgets 2019

Les orientations budgétaires 2019 ont été débattues lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 novembre 2018.

Le projet de budget 2019 est à la fois un acte d'autorisation qui permet la mise en recouvrement des impôts et d'effectuer les dépenses qui y sont portées, dans la limite des crédits ouverts et un acte de prévision qui prend en considération les effets des décisions antérieures et les perspectives de développement de la Communauté de Communes.

Le vote du budget se fait par chapitre (article L. 2312-2) et comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement (article L. 2311-1 du CGCT).

Le budget est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature établie par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget. Cet arrêté fixe également la présentation des documents budgétaires et la liste des comptes à ouvrir dans la comptabilité du comptable (articles L. 2311-1 ; L. 2312-3 ; R. 2311-1 et D. 2311-2 du CGCT).

Le budget est présenté par le Président au Conseil Communautaire qui le vote (article L. 2312-1 du CGCT). Lors du vote du budget, les conseillers communautaires doivent pouvoir, comme pour toute autre délibération, consulter les pièces et documents nécessaires à leur information.

L'ensemble des dépenses et des recettes de la Communauté de Communes doit figurer sur un document unique. Néanmoins, cette règle comporte deux exceptions :

- le budget principal peut être assorti de budgets annexes ;
- le budget primitif peut être modifié au cours de l'exercice par d'autres décisions budgétaires.

Les projets de budgets primitifs sont présentés dans la note jointe à l'ordre du jour et les annexes complémentaires.

1 - Budget principal

Le projet de budget 2019 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions envisagées lors du débat d'orientations budgétaires.

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	19 526 593,60 €	17 435 511,31 €	20 352 984,41 €	22 444 066,70 €
Opérations d'ordre	1 675,00 €	2 092 757,29 €	2 092 757,29 €	1 675,00 €
Total	19 528 268,60 €	19 528 268,60 €	22 445 741,70 €	22 445 741,70 €

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 novembre 2018,

* ADOPTE le budget primitif 2019 du budget principal de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M14, par chapitre, avec définition d'opérations pour la section d'investissement, comme présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

2 - Budget annexe « Activités économiques »

Le projet de budget 2019 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions envisagées lors du débat d'orientations budgétaires.

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 366 623,00 €	559 726,93 €	1 206 073,93 €	2 012 970,00 €
Opérations d'ordre	7 959 626,00 €	8 766 522,07 €	8 766 522,07 €	7 959 626,00 €
Total	9 326 249,00 €	9 326 249,00 €	9 972 596,00 €	9 972 596,00 €

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 novembre 2018,

* ADOPTE le budget primitif 2019 du budget annexe « Activités économiques » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M14, par chapitre, comme présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

3 - Budget annexe « Ateliers-relais »

Le projet de budget 2019 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions envisagées lors du débat d'orientations budgétaires.

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 065 203,64 €	424 538,31 €	194 051,68 €	834 717,01 €
Opérations d'ordre	13 373,95 €	654 039,28 €	654 039,28 €	13 373,95 €
Total	1 078 577,59 €	1 078 577,59 €	848 090,96 €	848 090,96 €

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 novembre 2018,

* ADOPTE le budget primitif 2019 du budget annexe « Ateliers-relais » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M14, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

4 - Budget annexe « Parc d'activités du Vendéopôle »

Le projet de budget 2019 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions envisagées lors du débat d'orientations budgétaires.

	Section d'investissement		Section de fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	309 180,00 €	0,00 €	5 000,00 €	314 180,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	309 180,00 €	309 180,00 €	0,00 €
Total	309 180,00 €	309 180,00 €	314 180,00 €	314 180,00 €

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 novembre 2018,

* ADOPTE le budget primitif 2019 du budget annexe « Parc d'activités du Vendéopôle » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M14, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

5 - Budget annexe « SPANC »

Le projet de budget 2019 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions envisagées lors du débat d'orientations budgétaires.

	Section d'investissement		Section d'exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 000,00 €	0,00 €	173 780,00 €	193 780,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Total	20 000,00 €	20 000,00 €	193 780,00 €	193 780,00 €

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 novembre 2018,

* ADOPTE le budget primitif 2019 du budget annexe « SPANC » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M49, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

6 - Budget annexe « Site des Presnes »

Le projet de budget 2019 présenté synthétiquement ci-dessous respecte les principales dispositions envisagées lors du débat d'orientations budgétaires.

	Section d'investissement		Section d'exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	570 899,49 €	457 929,73 €	93 527,99 €	206 497,75 €
Opérations d'ordre	0,00 €	112 969,76 €	112 969,76 €	0,00 €
Total	570 899,49 €	570 899,49 €	206 497,75 €	206 497,75 €

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Considérant l'avis du Bureau Communautaire du 22 novembre 2018,

* ADOPTE le budget primitif 2019 du budget annexe « Site des Presnes » de la Communauté de Communes selon l'instruction comptable M4, par chapitre, présenté synthétiquement dans le tableau ci-dessus et détaillé dans les annexes jointes.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,



Serge RONDEAU